



## PROCÈS-VERBAL N° 7 DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2024, 20H00, À BALLAIGUES, SALLE VILLAGEOISE

Présidence : Mme Lauranne Bréchon, présidente

Présents : Mmes et MM. les délégués : Grandchamps Jennifer, Santschi Frédéric, Guédat Sonia ; Besson Guylène, Wettstein Lucas, Conod Jean-Luc, Barrault Céline, Boulaz Stéphane, Dutoit Céline, Christen Rosemay, Affolter Dominique, Dupertuis Roger, Matthey Annick, Bader Marie, Henchoz Guillaume, Mouquin Yves, Clot Sarah, Perrottet Christelle, Huguenin Catherine, Rocca Maurizio, Desales Annyse, Costantini Stéphane, Dupraz-Rutz Véronique, Paccaud Caroline

M. Maillefer Thomas est excusé et remplacé.

M. Jolliet Morgan est absent et pas remplacé.

Mmes et MM. les membres du Comité de direction : Vuagniaux Muriel, Grandjean Daniela, Languetin Claude, Brechbühl Yann, Stern Vincent, Candaux Etienne, Nyffenegger Christian, Stramke Luc-Olivier, Bürdel Jonas et Mezenen Nicolas.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024 à Vallorbe
4. Assermentation si nécessaire
5. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 02-2024 « Demande de crédit d'étude d'un montant de TTC CHF 758'472.- pour la construction d'un bâtiment scolaire à Croy, une salle de gymnastique et un restaurant scolaire à Vaulion ainsi que pour l'étude de faisabilité de l'agrandissement du Collège des 3 Vallons à Vallorbe »
6. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis n° 03-2024 « Budget 2025 »
7. Communications du Comité de direction
8. Motions, postulats, interpellations, etc.
9. Divers

Mme Bréchon adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00. Elle informe que Mme Bueche, secrétaire, ne peut malheureusement pas être présente ce soir, la séance va dès lors être enregistrée et elle demande à chaque membre qui prendra la parole de se présenter afin que la retranscription soit correcte.

### **1. APPEL**

---

Avec 25 délégués présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2024 À VALLORBE**

---

Le procès-verbal a été adressé préalablement à tous les membres et n'est donc pas lu en séance.

Mme Bréchon ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques au sujet de ce dernier.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité. Mme Bréchon remercie la secrétaire pour l'élaboration du procès-verbal et pour la qualité de son travail.

### **4. ASSERMENTATIONS SI NÉCESSAIRE**

---

Mme Bréchon donne lecture de la promesse légale. À l'appel de son nom, M. Yann Brechbühl, membre du Comité de direction, promet d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux et est régulièrement installé par Mme la présidente.

### **5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 02-2024 « DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE D'UN MONTANT DE TTC CHF 758'472.- POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE À CROY, UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET UN RESTAURANT SCOLAIRE À VAULION AINSI QUE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE L'AGRANDISSEMENT DU COLLÈGE DES 3 VALLONS À VALLORBE »**

---

Le préavis ayant été adressé à chaque délégué, il ne sera donc pas lu en séance.

Mme Bréchon donne la parole à M. Mouquin pour la lecture du rapport.

La présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

Mme Perrottet prend la parole et fait remarquer une erreur de date concernant la construction du Collège des 3 Vallons mentionnée dans le rapport, il s'agit bien de 2011-2012 et non 2021-2022.

M. Costantini remercie les rapporteurs pour la qualité de ce document. Il tient cependant à mettre en garde les délégués concernant le souhait de vouloir construire des locaux qui resteront vides dans l'attente de savoir ce qu'il en sera fait. Le coût de la construction dans le Vallon du Nozon ainsi que l'extension pour Vallorbe, fera un total d'environ 20'000'000 de francs, soit 1'200'000 francs de frais d'amortissement et d'intérêts par année à se partager entre les dix communes auxquels il faut ajouter les frais de location des modules. Il va donc falloir aller défendre ces coûts devant les Conseils communaux et généraux et il n'est pas sûr que ça ne mette pas en difficulté certaines communes au vu de cette somme. Cependant, il est favorable à la construction prévue, mais il faudra être vigilant lors de l'élaboration du projet dans ce qui est indispensable et ce qui est optionnel et de ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre. L'investissement est une chose, on emprunte, on effectue le travail, mais l'année qui suit la livraison, il faut compter 3 % d'intérêts et 3 % d'amortissements ce qui va directement impacter le budget des communes.

M. Mouquin est complètement d'accord avec les explications de M. Costantini, cependant sur ces 758'472 francs prévus pour les projets d'études, s'il y a quelques milliers de francs de plus qui partent pour obtenir un coût pour des volumes supplémentaires basés sur les normes SIA et que la différence de prix n'est pas grande autant en profiter de le faire maintenant plutôt que d'attendre 15 ans et devoir payer pour de nouvelles études afin de surélever le Collège d'un étage et y ajouter l'ascenseur également.

Mme Dutoit revient sur le rapport de la Commission et le fait de ne pas intégrer le parascolaire dans ce projet et se demande si c'est une bonne idée. Elle rebondit également sur la remarque de M. Mouquin et ajoute qu'à Cossonay, ils ont mit tellement de temps pour construire le Collège qu'à peine les enfants rentrés dedans, ils devaient déjà mettre des modules à cause du manque de place.

M. Costantini répond à l'intervention de M. Mouquin en expliquant qu'il n'est pas sûr que l'AscoVaBaNo puisse financer un étage supplémentaire vide en attendant une quinzaine d'année qu'il soit occupé. Tout ce qui se construit à Vallion et à Croy actuellement, ce sont des arrivées potentielles en secondaire à Vallorbe dans le futur. Il ne dit pas qu'il faut construire dans un endroit plus que dans un autre, mais l'Association scolaire n'a pas le luxe d'avoir des locaux vident. Il laisse les délégués faire le calcul sur 1'200'000 francs en sachant que Vallorbe va prendre entre 55 % et 60 % de cette somme, combien il reste à se partager entre les 9 autres communes. Il ne faut pas confondre l'investissement et après le remboursement de la dette qui n'est pas du tout la même chose.

M. Dupertuis partage le souci de M. Costantini s'agissant des finances communales, cependant, l'expérience a montré qu'il a fallu à peine trois ans pour devoir agrandir le Collège des 3 Vallons avec un étage supplémentaire. Il revient sur l'étude Microgis dans laquelle il ressortait que les besoins à Vallorbe n'étaient pas avérés avant l'horizon 2040. Aujourd'hui, en 2024, il est alors urgent de construire pour l'année prochaine ou l'année suivante. Il faut dès lors une certaine prudence, certes cela peut être un investissement qui dort pendant un certain temps, mais ce sera certainement deux fois plus coûteux si on doit le faire après coup. C'est dans ce but que la réflexion a été relancée auprès du CODIR.

M. Languetin comprend les inquiétudes de Vallorbe, il ajoute que dans la foulée les statuts devront être modifiés et acceptés par tous les Conseils généraux et communaux. Ces nouveaux statuts permettront de faire ces investissements. À un moment donné, il faudra bien que la limite soit fixée. Actuellement, les statuts ne permettent pas les investissements projetés.

Mme Matthey comprend les inquiétudes des uns et des autres. Elle demande si les 8 salles de classe prévues couvrent les salles actuellement utilisées ou s'il y a une salle de plus qui est prévue. M. Mouquin lui répond que les deux salles actuellement à Romainmôtier-Envy seront intégrées dans le Collège à Croy et la marge qui reste sera pour absorber les élèves supplémentaires. M. Nyffenegger explique que dans l'inventaire qui a été fait pour arriver à la construction du Collège de Croy, les modules actuellement en place à Vallion ainsi que les classes de Romainmôtier-Envy ont été intégrés. Il ajoute que le directeur suit le projet et est régulièrement invité aux différentes séances et la DGEO accompagne également les différentes étapes du dossier. Il ajoute qu'avec ces différents projets, les chiffres sont bons jusqu'en 2040, malheureusement, il n'a pas de boules de cristal non plus et des questions devront sûrement être posées si cela évolue dans un sens ou dans un autre, c'est inévitable et pas seulement pour notre association scolaire. Il est évident que les Communes ne pourront pas aller bien plus loin que ce qu'elles peuvent assumer aujourd'hui.

M. Mouquin souhaite répondre à Mme Dutoit concernant sa question sur le parascolaire, il indique que l'intégration du parascolaire dans les premières moutures était prévu, mais qu'il a été retiré pour des questions de coût.

M. Candaux explique que dans la première version, les montants exorbitants annoncés ont fait diminuer fortement le projet. Aujourd'hui, c'est encore trop cher et il s'insurge du prix de la construction. Il ajoute que dans 20 ans, on ne sait pas du tout comment l'école fonctionnera avec les nouvelles techniques ou l'intelligence artificielle, il n'y aura peut-être pas la même vision des choses. De plus, dans les villages, la démographie va baisser.

Mme la Présidente clôt la discussion et soumet ce rapport au vote :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE  
VALLORBE, BALLAIGUES, VALLON DU NOZON (ASCOVABANO)**

- Vu le préavis n° 02-2024 du 21 août 2024 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de 758'472 francs TTC pour les études de faisabilité déjà réalisées pour l'implantation d'un collège dans le Vallon du Nozon, les études en vue de la construction d'un bâtiment scolaire à Croy, une salle de gymnastique et un restaurant scolaire à Vaulion, ainsi que pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'agrandissement du bâtiment scolaire des 3 Vallons à Vallorbe.
2. La dépense sera financée selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Mme Bréchon remercie chaleureusement tous les intervenants pour leur précieux travail et l'élaboration de ce rapport.

M. Nyffenegger remercie à son tour les délégués de la confiance accordée en acceptant ce préavis, il remercie particulièrement la Commission chargée de son étude et qui a su comprendre les enjeux ainsi que l'élaboration de ce rapport. Le Comité de direction va dès lors pouvoir poursuivre son travail selon le calendrier avec une procédure en appel d'offres aux différents mandataires ainsi que la rentrée des soumissions, les évaluations et les adjudications. Ce qui permettra d'ici juin 2025, il l'espère, la validation du dossier d'avant-projet qui amènera aux demandes de permis de construire ainsi qu'au préavis de construction. La validation de ce projet permettra de répondre dans un avenir proche aux besoins en matière d'enclassement, de salles de sport et de restaurant scolaire pour que les élèves et futurs élèves de notre association puissent être assurés d'aller à l'école obligatoire dans les meilleures conditions possibles. Le Comité de direction continuera d'informer le Conseil intercommunal au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier jusqu'à la réception des ouvrages selon les normes SIA tout comme les Municipalités et boursiers, pour le financement futur. Il tient également à remercier ses collègues du Comité de direction pour la gestion de ce dossier qui se réalise dans une très bonne ambiance.

Il profite d'avoir la parole afin de communiquer quelques dates du planning intentionnel :

- dès ce jour et jusqu'en décembre 2024 : procédures d'appels d'offres pour les mandataires ;
- décembre 2024, janvier 2025 : évaluations et adjudications aux mandataires ;
- juin 2025 : validation du dossier d'avant-projet ;
- octobre 2025 : permis de construire et préparation du dossier d'appels d'offres qui amènera jusqu'en décembre 2025 ;
- mars 2026 : début de la construction pour une occupation possible des classes en septembre-octobre 2027 si tout va bien.

## **6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 03-2024 « BUDGET 2025 »**

---

Le préavis ayant été adressé à chaque délégué, il ne sera donc pas lu en séance.

Mme Bréchon donne la parole à M. Costantini pour la lecture du rapport de la COGEF.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la COGEF. Il n'y a pas de questions.

Elle ouvre la discussion sur le document « Projet de budget 2025 » :

Il n'y a pas de questions, elle soumet ce rapport au vote :

### **le Conseil intercommunal (CI) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo)**

- Vu le projet présenté par le Comité de direction ;
- oui le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

au vote à main levée, à l'**unanimité** :

1. Le budget de fonctionnement de l'AscoVaBaNo pour l'année 2025 est adopté tel que présenté.

Mme Bréchon remercie les membres de la COGEF ainsi que le boursier et les personnes impliquées à l'élaboration de ce budget et de son rapport.

## **7. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION**

---

Mme Bréchon donne la parole au Comité de direction.

M. Languetin remercie les délégués de la confiance accordée par rapport au budget. Il peut leur assurer que le Comité met tout mettre en œuvre afin de diminuer les coûts qui, malheureusement, s'amplifient d'année en année. Il remercie également M. Stramke, M. Daucourt ainsi que Mme Recordon pour leur magnifique travail concernant ce projet de budget.

Comme le Conseil intercommunal le sait, les tâches qui ont été transmises par l'État de Vaud a obligé le Comité de direction à se réorganiser complètement par l'engagement d'une nouvelle collaboratrice en la personne de Mme Bruand en mai 2024. Cette dernière s'occupe principalement des transports, tâche initialement dévolue à Mme Fahrni qui a décidé d'arrêter son activité pour fin août 2024. Mme Bueche, actuelle secrétaire du Comité de direction, cessera également son activité pour le 31 décembre 2024. Ses tâches seront dès lors reprises par Mme Recordon. En ce qui concerne les tâches des ressources humaines qui sont actuellement gérées par Mme Vuagniaux, membre du Comité de direction, cette dernière continuera encore quelques mois afin de laisser le temps à Mmes Bruand et Recordon de se familiariser avec leur travail respectif.

Le CODIR restreint se réunit tous les mois afin d'accompagner les collaboratrices dans leur travail. Les séances de CODIR en plénum sont bien entendu conservées afin de donner les informations et de prendre les décisions.

Mme Recordon prend la parole et informe qu'un nouveau prestataire de service « GreenKids » a été engagé pour le restaurant scolaire de Vallorbe depuis la rentrée d'août 2024. Tout se passe bien, il y a quelques ajustements à faire, mais dans l'ensemble, les enfants ainsi que les surveillants sont contents. Les employés sont très gentils et avenants avec les enfants.

M. Stramke informe que le changement d'horaire des CFF dès le 16 décembre 2024 est une grosse préoccupation pour le Comité de direction, car il a un impact sur les horaires de l'établissement scolaire, sur les transports ainsi que sur le restaurant scolaire. Des recherches de solutions sont en cours, car il y aura probablement une augmentation des inscriptions au restaurant scolaire.

M. Nyffenegger donne quelques informations concernant la séance des Syndics du Nord vaudois qui a eu lieu ce jour en présence des représentants des associations scolaires et de M. Frédéric Borloz, Conseiller d'état et chef du département de l'enseignement. Ce dernier a fait une présentation qui avait pour thème « entre évolution sociétale, défis actuels et quête de stabilité ». La scolarité entre les élèves du primaire du secondaire et les étudiants représentent 175'000 élèves dans le Canton ainsi que 14'615 enseignants et 3'155 à la HEP pour les enseignants à venir. M. Borloz a repris le « Concept 360° » initié par Mme Amarelle, avec comme objectif de l'améliorer. Ce concept devient plutôt l'école inclusive afin d'accepter tout le monde selon ses capacités. Le but est aussi de détecter le plus vite possible les enfants à difficultés, ils essaient également de trouver des solutions afin qu'une classe ou un enseignant ne se retrouve pas avec des difficultés récurrentes. Ils réalisent également que des enfants en préscolaire devraient être détectés assez vite afin d'être prêts à l'entrée en scolarité obligatoire.

Un élève sur deux va au gymnase et près de 40 % de ces élèves redoublent une fois. Il est également constaté que les enfants arrivés au terme de leur scolarité ne savent pas ce qu'ils veulent faire.

En quelques chiffres, il y a 17'000 étudiants à l'université, 13'600 à l'EPFL, 5'100 à l'HES, 3'500 à la HEP et 2'800 à l'EHL.

Il n'y a pas d'autres informations à donner et le Comité de direction reste à disposition pour toute demande.

## **8. MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS, ETC.**

---

Néant.

## **9. DIVERS**

---

Mme Barraud prend la parole et explique qu'il y a environ trois semaines, il y a eu des problèmes avec les CFF et sa fille s'est retrouvée sur le quai de la gare sans train. Moment anxiogène pour plusieurs élèves qui ne savaient pas comment procéder dans cette situation et quoi faire. Elle demande qu'une meilleure communication soit faite afin qu'une telle situation ne se reproduise pas et qu'une information écrite soit transmise à tous les élèves. Ce jour-là, le bus appelé en renfort pour venir chercher les enfants est arrivé à 8h40 après plusieurs fausses alertes des CFF. M. Stramke lui répond que cette remarque sera traitée en séance de Comité restreint.

M. Nyffenegger rebondit et explique que lorsqu'il y a un soucis, il faut déjà que l'administration soit informée du problème ce qui prend un certain temps et qu'une solution soit trouvée. Il remercie ses collègues de l'administration d'avoir réagi très vite ce jour-là afin que les enfants arrivent rapidement à l'école. Mme Barraud lui répond que plusieurs élèves ne sachant pas quoi faire, sont rentrés chez eux sur ordre de leurs parents, elle voudrait éviter cela avec une information claire en cas de nouveau problème.

M. Santschi demande une explication sur le fonctionnement de la Commission en charge des préavis pour la construction scolaire, car un délégué par Commune a été nommé, mais pas de suppléant et il pense qu'il serait bien que chaque commune soit représentée lors de la séance. La question s'est posée pour la séance qui a eu lieu le 3 septembre 2024, pour laquelle, les deux déléguées nommées des Communes de Ballaigues et Vallorbe n'ont pas pu venir. Il en a été de même pour la Commune de Vaulion, mais Mme Paccaud s'est quant à elle faite remplacée par M. Martignier son suppléant au sein du CI. Mme Desales ajoute qu'une convocation a dix jours est beaucoup trop courte pour elle, car son agenda est très rempli et qu'elle doit le savoir beaucoup plus à l'avance. Mme Grandchamp est d'accord avec Mme Desales par rapport à ce délai trop court. M. Dupertuis, qui préside la commission, ajoute qu'il faudrait que chaque Commune soit représentée, soit par le délégué nommé, soit par son suppléant pour autant qu'il soit assermenté.

La présidente valide cette façon de faire, mais demande aux délégués qui devraient être absents lors d'une séance de cette commission de se faire connaître auprès du bureau afin de valider le suppléant et son assermentation.

M. Conod informe que lors du départ en camps des enfants, le car attendait tout le monde sur le parking de la patinoire à Vallorbe, ce qui a obligé les parents des enfants du Vallon du Nozon de devoir les amener en voiture, car avec le train, c'était trop compliqué pour eux de descendre de la gare jusqu'à la patinoire avec leurs bagages et leurs skis. Il demande la possibilité que le car attende les enfants directement à la gare de Vallorbe afin d'éviter ces allers-retours. M. Languetin lui répond que l'organisation de ces transports est de la responsabilité de la direction des écoles, mais qu'il donnera l'information au directeur.

Mme Desaulles ajoute que le parking de la gare n'est pas adapté pour un rassemblement d'enfants et que la sécurité n'y est pas garantie, d'où le départ depuis un grand parking comme celui de la patinoire.

La parole n'est plus demandée et la présidente clôt la séance à 21h24.

La présidente remercie les délégués présents pour la bonne tenue des débats.

M. Stramke invite les délégués à partager le verre de l'amitié, offert par l'AscoVaBaNo.

La présidente :



Lauranne Bréchon



La secrétaire :



Magali Bueche

